

Permis remorque B96

Personnes concernées

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

Objectifs de la formation

Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaître la signalisation spécifique. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble de véhicules et de son entretien. Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manoeuvres de MAV / MAR et dans toutes les situations de circulation.

Contexte

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 17 janvier 2013, relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

Contenu de la formation

LES SÉANCE HORS CIRCULATION

- Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules,
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicules,
- Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ,
- L'attelage et le dételage en sécurité,
- Les manoeuvres avec l'ensemble de véhicules.

LES SÉANCE EN CIRCULATION

- La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication avec les autres usagers,
- Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules,
- L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt,
- Les trajectoires en virages et voies étroites,
- Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.



Permis remorque B96

Prérequis
Être titulaire du Permis B en cours de validité

Durée
7 heures

Formateurs
Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences

Dispositifs de suivi
Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Cours théoriques et pratiques, sur piste et sur route avec un ensemble de véhicules équipés de doubles commandes.
La formation alterne apports théoriques, démonstrations et exercices pratiques.

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Évaluation continue des acquis par le formateur.
A l'issue de la formation, délivrance d'une attestation qui permet de faire ajouter la mention B96 sur le permis de conduire catégorie B.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info